

218C1586  
FR0000120354-FS0880

26 septembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>VALLOUREC</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu le 25 septembre 2018, la société JP Morgan Chase & Co (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 19 septembre 2018, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 23 064 795 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities plc	23 007 892	5,02	23 007 892	4,98
JP Morgan Securities LLC	56 900	0,01	56 900	0,01
JP Morgan Chase Bank, National Association	3	ns	3	ns
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>23 064 795</b>	<b>5,04</b>	<b>23 064 795</b>	<b>4,91</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALLOUREC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 538 317 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 538 117 actions VALLOUREC<sup>2</sup> résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 22 006 445 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 88 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, dénouables entre le 9 novembre 2018 et le 24 août 2023.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 204 668 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Taux de conversion d'environ 0,145.